

LOISIRS/TOURISME : Décision prochaine dans le dossier d'implantation d'un Center Parks

Le tribunal administratif de Besançon (Doubs) a examiné le jeudi 14/03 le recours contre le plan local d'urbanisme de Poligny/39 qui ouvre la voie à la construction du village de vacances [PIERRE ET VACANCES - CENTER PARCS / PV-CP DISTRIBUTION / T : 01.58.21.58.21](#) (Center Parcs). La décision, rendue dans 3 semaines, pourrait porter un nouveau coup d'arrêt au projet. Dans l'attente des conclusions du tribunal, le maire de Poligny, Dominique Bonneta, demeure « optimiste. » Dans le cas où le PLU serait retoqué, le projet pourrait s'en retrouver à nouveau retardé, mais pas complètement abandonné s'il y a un appel. <https://www.centerparcs.fr/>